

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 Février 2025

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 h00 à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 30 janvier 2025, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Anthony CHANAUD, Philippe DEGUELLE, Geneviève COMTE, Colette SCHREYS, Didier MALET, Georges BENNAVAIL, Alain ESPERCE, Emanwela EDWINS, Kévin THIRION, Emil HEIGL, Helen DUCEAU, Gérard DIEM.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Simone FAVRY a donné pouvoir à Colette SCHREYS ;
Gilles LABERTY a donné pouvoir à Emil HEIGL ;
Marie FREMONT a donné pouvoir à Helen DUCEAU ;
Alain ELOY a donné pouvoir à Gérard DIEM.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Joelle BAUMANN ;
Audrey RANTRUA.

Ordre du jour

1- Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour 3 ans

2 - Nom de chemins au Hameau de Ramounichoux

3 – Mandatement en investissement en attendant le BP 2025

4 – Création de poste sur le grade d'adjoint administratif (10h semaine)

5 – Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'eau potable et l'assainissement collectif

6 – Dégrèvement de loyer Emmanuel Visintin suite travaux

Questions diverses

Règlement du Compte-Epargne-Temps (CET)

Secrétaire de séance : Emanwela EDWINS

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire.

M le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 11 Décembre 2024. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 –Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour 3 ans

M. le Maire indique qu'il s'agit de renouveler une adhésion au service de Médecine de prévention et de santé au travail destinée aux agents de la collectivité et proposée par le Centre de Gestion de l'Aude. M. le Maire fait lecture de la convention qui comprend la surveillance médicale, l'action en milieu de travail et la prévention des risques professionnels. Il précise qu'il est important pour notre commune de pouvoir bénéficier de ce service au meilleur coût et géré directement par le centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude. Il soumet la question au conseil. Après en avoir débattu, la signature de cette convention est approuvée à l'unanimité.

2 – Nom de chemins au Hameau de Ramounichoux

M. le Maire rappelle le travail d'adressage que nous avons effectué comme dans l'ensemble des communes du territoire pour faciliter notamment l'intervention des secours et l'acheminement du courrier. Il reste à nommer à Ramounichoux le chemin qui part du haut de la place Henri Gougoud vers la parcelle C806. M. le Maire a sollicité l'avis des habitants du hameau et chargé Helen Duceau afin de faire part au conseil des propositions. Après avoir échangé sur quelques propositions, le conseil retient le « Chemin des vignes ». Et le « Chemin de Taillefer » pour celui qui longe le ruisseau du Taillefer en partant de la rue du lavoir. Il est à noter la modification de la dénomination « Rue de Saint Jean » à Rouvenac (délibération du 03/07/2024) par « Route de Saint Jean » plus adaptée à la configuration du lieu. Après en avoir débattu, M. le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

3 – Mandatement en investissement en attendant le BP 2025

M. le Maire explique qu'il est nécessaire, comme chaque année, de payer les factures en investissement en cours dans l'attente du vote du budget 2025 afin de ne pas pénaliser les entreprises par une attente trop longue. Cette disposition est possible dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le Budget Principal (M57) et le Budget de l'Eau et de l'Assainissement (M49) sont concernés par cette délibération. M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à mandater et engager ces dépenses d'investissement à compter du 6 février 2025 jusqu'à l'adoption du budget selon le détail ci-après :

Sur le BP M57, Chapitre 21, ouverture de crédit à hauteur de 115 526.44€

Sur le BP M49, Chapitre 21 ouverture de crédit à hauteur de 64 631.18€.

Après avoir échangé sur cette question, M. le Maire la soumet au vote. Approuvé à l'unanimité

4- Création de poste sur le grade d'adjoint administratif (10H semaine)

M. le Maire fait état de la lourdeur et de la quantité des missions assurées par la secrétaire de mairie, Romane Aveilha qui travaille à temps complet et seule sur cette mission. La taille de la commune et la complexité de cette fonction nécessitent aujourd'hui de renforcer ce poste, demande exprimée par Mme Aveilha elle-même lors d'un entretien avec le Maire. Beaucoup de communes de notre taille ont 2 secrétaires. Il en ressort que la création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif relevant de la catégorie C, à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires paraît adapté aux besoins d'aujourd'hui. Cette personne pourra assister la secrétaire de mairie dans les missions telles que l'accueil du public, le secrétariat, l'Etat civil, la comptabilité, l'urbanisme, l'école. Cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Il s'agit d'une procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Après avoir échangé sur cette question, M. le Maire la soumet au vote et demande au conseil de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à la création de ce poste. Approuvé à l'unanimité.

5 – Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPOS) de l'eau potable et l'assainissement collectif.

M. le Maire présente la question en rappelant que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement collectif. M. le Maire donne la parole à Didier MALET, 1^{er} adjoint en charge de ce dossier. Ce dernier précise que ces rapports portent sur l'eau potable et l'assainissement à Fa et l'eau potable et l'assainissement à Rouvenac soit 4 rapports (2 réseaux et 2 villages) avec des indicateurs saisis par voie électronique sur SISPEA (système d'information des services publics d'eau et d'assainissement). Après avoir échangé sur cette question, M. le Maire propose d'adopter ces rapports et de l'autoriser à publier ces indicateurs sur le SISPEA. Approuvé moins 1 abstention.

6 – Dégrèvement de loyer Emmanuel VISINTIN suite travaux.

M. le Maire rappelle que M Emmanuel Visintin est locataire d'un local situé sur l'une des parties de l'ancienne cave coopérative à Fa dont la commune est propriétaire ; il s'acquitte à ce titre d'un loyer d'un montant mensuel de 300€. L'agencement de cet atelier n'étant pas entièrement adapté à son activité, il demande à pouvoir réaliser lui-même les travaux nécessaires et propose que la commune prenne en charge le coût des matériaux. Ces travaux vont valoriser le local communal. Le conseil échange à ce sujet et propose un dégrèvement de loyer sur une période de 6 mois à compter du 1er mars jusqu'au 31 août 2025. Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil que deux de nos agents communaux ont demandé à bénéficier du dispositif appelé Compte Epargne Temps (CET) leur permettant d'épargner des droits à congé rémunéré en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises. Il précise les différentes conditions et modalités de mise en place de ce dispositif. Après avoir échangé sur cette question, le conseil émet un avis favorable à la mise en place du Compte Epargne Temps.
- M. le Maire fait part de problèmes de fonctionnement sur la station d'épuration de Galié, visites de contrôle réalisées ce jour sur place par D Malet et M. le Maire. M. le Maire explique que des aménagements aux abords sont à prévoir dès cette année et nouveau pompage des boues de la STEP dans un premier temps. D. Malet doit rencontrer le responsable des services techniques de la CCPA la semaine prochaine pour travailler sur les travaux à mener. Dans le cadre du Schéma Directeur de l'Eau que nous avons voté, y inclure cette problématique afin de trouver le scénario le plus adapté (remplacement de la STEP, quel type

de station, connexion avec la station de Rouvenac ?).

- Depuis le départ du boulanger Serrano d'Espéaza, le nouveau repreneur ne souhaite plus poursuivre la livraison du pain sur nos villages pour des raisons économiques. L'arrêt de cette livraison pose problème à certains. Une solution semble être trouvée avec le café de Fa sur Fa. A Rouvenac, les maraichers du petit marché sont d'accord pour aller chercher le pain à Espéaza et le vendre au marché sur commande.
- Il est rappelé que les subventions versées aux associations ne sont pas renouvelées automatiquement et qu'il faut en faire la demande en présentant un bilan de l'année écoulée. A ce titre, M. le Maire informe d'une nouvelle demande de l'Association « Amamas » représentée par P. Pradeau ainsi que celle des Sapeurs-pompiers de la HVA pour le versement d'une subvention destinée aux Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires engagés sur notre commune, 3 jeunes sont concernés et le montant de la subvention demandée est de 80€/jeune volontaire. Nous en déciderons au moment du vote du budget.
- Alain Esperce signale des travaux à prévoir sur le chemin de Carbounières sur 20 mètres environ et Kévin Thirion sur celui du chemin entre le moulin du Trou et le moulin du Bayle. Intervention à prévoir après visite sur site.
- Georges Bennavail fait un compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH) et sur la réunion sur l'eau à la Communauté de Communes, bilan et perspectives. Lors de cette réunion du SMAH très riche, l'accent a été mis sur la prévention des risques inondations.
- En raison des multiples demandes d'installation de projet photovoltaïque sur bon nombre de communes y compris la nôtre, M. le Maire rappelle l'importance absolue de préserver le plateau de Bouichet et son environnement, un site exceptionnel déjà reconnu pour sa biodiversité notamment. Le projet photovoltaïque sur Espéaza pourrait nous permettre de protéger un peu plus encore cet espace par un système de compensation entre communes limitrophes (milieux restaurés/ milieux impactés). S'informer également sur la mise en place des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

La séance est levée à 23h00.

Vu pour être affichée le 17 février 2025 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Anthony CHANAUD

